

Itinéraires patrimoniaux

Titre

Commune

Maîtrise d'ouvrage :

Date

SOMMAIRE

I – Le cadre conceptuel des itinéraires du patrimoine

1 – Méthodologie

2 – Méthodologie détaillé : la création d'un itinéraire patrimonial

- 2.1 – Phase 1 : inventaire et hiérarchisation des éléments patrimoniaux
- 2.2 – Phase 2 : inventaire et collecte des sources et documents disponibles
- 2.3 – Phase 3 : définition et valorisation de la thématique
- 2.4 – Phase 4 : communication, signalétique et document d'appel

3 – Méthodologie technique

- 3.1 – Application de la charte
- 3.2 – Accueil
- 3.3 – Panneau de départ
- 3.4 – Panneaux d'information patrimoine
- 3.5 – Jalonnement

4 – Méthodologie de communication

- 4.1 – La charte graphique
- 4.2 – Le document d'appel

II – Le projet

1 – L'itinéraire historique

- 1.1 – Le plan
- 1.2 – L'itinéraire

ANNEXES

- Les devis
- La délibération
- Le RIB
- Certificat d'assujettissement à la TVA
- Certificat d'immatriculation
- SIRET
- Lettres de demande de subvention :
 - Conseil Général
 - Feader Leader

I - Le cadre conceptuel des itinéraires du patrimoine

Dans un projet culturel et en particulier pour une valorisation du patrimoine, les raisons de la valorisation et la manière de le construire vont influencer l'interprétation du patrimoine.

Le cadre théorique doit permettre d'envisager l'itinéraire comme une action patrimoniale à part entière. Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'itinéraire s'inscrit dans une stratégie touristique même si le projet a une dimension culturelle.

C'est pourquoi, les itinéraires patrimoniaux participent à une réflexion plus globale.

En effet, la valorisation du patrimoine s'inscrit dans une démarche touristique par le biais du tourisme de mémoire. Celui-ci consiste à effectuer pour les collectivités et en direction des visiteurs un certain travail de mémoire sur une période historique, un événement passé, des techniques et des savoir-faire oubliés...

Cette mémoire collective matérialisée par un itinéraire avec des supports de signalétique et de communication se transmet ainsi ; les visiteurs se réapproprient l'Histoire.

Les itinéraires doivent être thématiques et complémentaires (histoire, eau, village, techniques et savoir-faire...). Ces propositions de visite permettent aux visiteurs de s'impliquer réellement et d'approfondir leurs connaissances sur la vie de la région tout cela de manière pédagogique et didactique.

Ces itinéraires ont pour objectifs :

- d'améliorer l'accueil et l'interprétation
- de promouvoir des lieux moins connus
- d'offrir une offre patrimoniale complémentaire
- d'actualiser la mémoire et l'identité
- de proposer un tourisme de qualité

1 - Méthodologie

La conception de l'itinéraire nécessite de mettre en place une stratégie précise de recherche et de communication. La définition du projet se déroule en quatre phases :

- Phase 1 : Phase d'inventaire et hiérarchisation des éléments patrimoniaux à valoriser

Cette étape est primordiale dans la conduite du projet. Elle permet de conceptualiser l'idée de départ et de construire le projet. Sans fondement théorique, sans problématique, un itinéraire patrimonial ne peut être pertinent pour le visiteur en d'une certaine qualité d'expérience et de connaissance.

C'est pourquoi, le projet pensé, imaginé doit porter sur une référence culturelle sérieuse pour donner du sens et du contenu à la construction de l'itinéraire.

- Phase 2 : Phase d'inventaire et collecte des sources et documents disponibles

Cette phase permet de vérifier l'adaptabilité du concept selon les thèmes et le contexte. L'aspect essentiel à préserver et à maintenir est de constituer une offre patrimoniale diversifiée et complémentaire.

- Phase 3 : Phase de définition et de valorisation de la thématique patrimoniale : création de l'itinéraire

Cette phase est l'aboutissement technique du projet.

- Phase 4 : Phase de communication : signalétique et document d'appel

Cette phase clôture le projet par la pose de la signalétique, l'élaboration de la communication et sa diffusion.

2 - Méthodologie détaillé : la création d'un itinéraire patrimonial

Afin de mener à bien un projet de création d'un itinéraire patrimonial, la méthodologie prend en compte le projet dans son ensemble, étape par étape et qui permet de faire face aux différents problèmes fréquemment rencontrés dans ce type de projet.

2.1 - Phase 1 : Inventaire et hiérarchisation des éléments patrimoniaux

Cette première phase a pour objectif de localiser précisément les éléments que l'on souhaite mettre en valeur, d'en apprécier l'intérêt véritable et la pertinence au sein d'un itinéraire de découverte.

Il s'agit au départ de réaliser un inventaire exhaustif sans se soucier d'un itinéraire précis mais plutôt en se focalisant sur la valeur patrimoniale (historique, architecturale, naturelle...) de sites, lieux, bâtiments ou tout autre élément présentant un intérêt dans le cadre d'une découverte thématique à vocation touristique.

Suite à cet inventaire exhaustif, ces éléments patrimoniaux doivent être hiérarchisés en fonction de leur intérêt et également en tenant compte des informations disponibles.

2.2 - Phase 2 : Inventaire et collecte des sources et documents disponibles

Lors de cette phase qui se fait en parallèle avec la précédente, il s'agit de faire un bilan des sources documentaires écrites, iconographiques (photos, illustrations) et orales dont on dispose concernant les éléments du patrimoine que l'on a choisi de mettre en valeur.

Ce travail permet de collecter toutes les informations disponibles, de contacter différentes personnes ressources à même de valider l'intérêt et la véracité des informations notamment du point de vue historique. En effet, l'intérêt d'un itinéraire réside d'une part dans la valeur des éléments patrimoniaux et d'autre part dans la pertinence des informations et explications transmises.

En fonction des résultats obtenus lors de cette étape de recherche documentaire apparaîtra clairement la nécessité d'entreprendre des recherches plus poussées avec un ou des spécialistes, de mettre en place une banque iconographique, et éventuellement de budgétiser ces opérations.

2.3 - Phase 3 : Définition et valorisation de la thématique patrimoniale : création de l'itinéraire

L'étude préalable va permettre de définir une thématique patrimoniale forte dont les différents aspects seront traités dans un document de communication mais également dans la signalétique. Ce document favorisera la découverte patrimoniale en situant les points d'arrêt équipés de panneaux explicatifs.

Réalisation d'un schéma directeur

Un schéma directeur est en fait l'étude du cheminement de l'itinéraire, depuis un ou plusieurs points de départ jusqu'à un ou plusieurs points d'arrivée.

Cette étude permet d'appréhender et de répondre aux différents problèmes liés au tracé de l'itinéraire : accès, carrefours, visibilité de la signalétique, lien et continuité entre les différents points d'arrêt...

Le schéma directeur permet de répondre à la question : quel chemin prendre ?

L'objectif est de créer un cheminement qui relie les différents éléments patrimoniaux préalablement sélectionnés en tenant compte notamment de l'intérêt général de l'itinéraire et de la facilité de déplacement.

Toutefois d'autres critères peuvent entrer en jeu lors de l'établissement du cheminement : on peut choisir de favoriser un axe, une rue qui met en valeur le site ou encore de passer devant un commerce, un caveau de dégustation ou un musée.

2.4 - Phase 4 : Communication : signalétique et document d'appel

3 – Méthodologie technique

3.1 - Application de la charte signalétique

Les visiteurs sont pris en charge à partir du moment où ils deviennent piétons.

Donc le point de prise en charge est souvent un parking, mais l'on peut choisir un autre lieu stratégique (OTSI ou autre).

Ce lieu peut être également le point de départ de l'itinéraire, dans ce cas il remplit la fonction d'accueil et départ et doit donc fournir deux types d'informations.

3.2 - Accueil

=> Panneau d'accueil dans le cas où le point de prise en charge n'est pas le point de départ de l'itinéraire.

=> Panneau d'accueil et de départ de l'itinéraire dans le cas où le point de prise en charge est également le point de départ du circuit.

Identifier le point de départ de l'itinéraire.

C'est sur ce point de départ que vont être présentés l'itinéraire, son tracé et son fonctionnement.

3.3 - Panneau de départ de l'itinéraire

Valider les points d'arrêt patrimoniaux.

Ces points constituent des haltes dans le cheminement agrémentées d'explications diverses (textes, photos, illustrations).

3.4 - Panneaux d'information patrimoine

Tracer le cheminement.

Lors de cette opération il est nécessaire de tenir compte des changements de direction, des carrefours et de tous les éléments qui interviennent entre deux points d'arrêt afin de faciliter la progression des visiteurs. Dans cette optique il peut apparaître nécessaire d'établir des jalons pour confirmer une direction à suivre.

3.5 - Jalonnement

Opérations complémentaires de repérage et vérification sur le terrain.

Vérifier le bon fonctionnement du cheminement.

Repérer les lieux exacts d'implantation des panneaux.

Analyser les sols pour la fixation des structures.

Effectuer les démarches administratives nécessaires :

- demandes d'autorisations d'implanter des panneaux sur le domaine public ou privé
- établissement de DICT (déclaration d'intervention de commencement de travaux) auprès des exploitants de réseaux
- demande d'ouverture de chantier

4 – Méthodologie de communication

4.1 - La charte graphique

La charte graphique est un document de référence au service des gestionnaires de sites patrimoniaux : elle doit apporter une aide dans la conception de documents de promotion et d'accueil sur les sites patrimoniaux.

Cette charte permet d'avoir un visuel commun à tous les sites patrimoniaux. Une collection est née : aujourd'hui 18 itinéraires communiquent avec cette charte graphique.

A travers cette charte graphique, les élus affirment leur volonté de construire une communication patrimoniale. Leur engagement essentiel et prépondérant clarifie le positionnement du territoire en terme de tourisme de qualité en donnant une image claire aux visiteurs.

Cette charte graphique propre aux itinéraires patrimoniaux est complémentaire aux autres éditions (guide touristique, carte touristique...). Elle va conduire à une démarche unitaire et identitaire donnant force, rigueur et compétence à l'ensemble de nos communications.

Cette charte a été élaborée avec le Comité départemental du tourisme et le Conseil général de l'Hérault.

4.2 - Le document d'appel

Chaque itinéraire s'appuie sur un document de communication. Ce document est conçu et élaboré avec le groupe technique constitué pour suivre le dossier. En fonction des micro-territoires, les demandes peuvent émaner de communautés de communes, de communes, d'associations et plus généralement d'offices de tourisme.

Au-delà du respect de la charte graphique, le document est un document d'appel pour le visiteur qui doit trouver une information de qualité mettant en évidence une histoire locale ou une particularité.

La collection est diversifiée et complémentaire. La thématique choisie ne peut jamais reprendre une thématique abordée sur un autre itinéraire. Cette démarche est volontaire et porte sur la nécessité de mener une politique touristique basée sur le maillage territorial et la mise en réseau des sites.

Le principe de renvois des clientèles est une façon de découvrir un territoire à un rythme de promenade. Il s'agit bien de bannir un tourisme de masse mais bien de drainer le Pays et d'en comprendre le sens.

II – Le projet

1 – Le thème

1.1 – Le plan

1.2 – L'itinéraire